

**COMPTE RENDU RELATIF A LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNNARIAL D'ELEVATION CAPITAL PARTNERS
EXERCICE 2024**

1. Contexte

Elevation Capital Partners (ci-après « ECP ») met en œuvre une politique d'engagement actionnnarial. Elle est disponible sur le site Internet de la société de gestion.

Cette politique prévoit notamment la diffusion, sur le site Internet d'ECP, d'un compte rendu relatif à son application. Ce document contient a minima :

- ✓ Une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés ;
- ✓ Une explication des choix effectués sur les votes les plus importants ;
- ✓ Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote ;
- ✓ L'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales.

Le présent document correspond ainsi au compte-rendu pour l'exercice 2024.

2. Une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés au cours de l'exercice 2024

Lors de l'exercice 2024, ECP, et plus particulièrement les membres de l'équipe de gestion, ont participé ou se sont faits représenter à l'ensemble des assemblées générales et des conseils de surveillance qui se sont tenus et ont été en mesure d'exercer librement les droits de vote attachés aux actions détenues à l'actif des fonds et des mandats.

De plus, les directives de vote définies par la société de gestion dans la politique d'engagement actionnnarial ont été suivies et respectées pour l'ensemble des votes exprimés en 2024.

3. Explication des choix effectués sur les votes les plus importants en 2024

La société de gestion n'a pas identifié de vote important au cours de l'année 2024.

Pour rappel, la politique d'engagement actionnnarial de la société de gestion considère comme importants les votes sur les résolutions concernant :

- Le changement d'activité d'une société ou de son siège social,
- La continuité d'activité et la pérennité de la société,
- La modification de la forme juridique de la société,
- Le changement des règles comptables applicables,
- La modification des caractéristiques des actions / obligations détenues par les fonds gérés par la société de gestion.

4. Informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote en 2024

ECP n'a pas eu recours à des conseillers de vote en 2024.

5. L'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales en 2024

Comme évoqué dans la partie 2, les votes exprimés par les membres de l'équipe de gestion ont été exercés dans le respect des directives définies dans la politique d'engagement actionnnarial, disponible sur le site Internet de la société de gestion.